

Conférence de presse annuelle

Jeudi 26 janvier 2017

Seul le discours prononcé fait foi.

Préparer la Suisse aux réalités fiscales de demain

Monika Rühl, présidente de la direction

Mesdames, Messieurs,

Le 12 février, la Suisse vote sur le projet fiscal le plus important depuis des décennies – la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Une quantité effarante de chiffres circule ces dernières semaines. Certains sont solides, d'autres sortent de nulle part. Retenons que tout le monde s'efforce d'évaluer l'évolution future des recettes fiscales en Suisse. Ce débat est certes important, mais il occulte le fait que nous avons affaire à un thème international. Ce n'est pas comme si la Suisse s'interrogeait sur l'imposition des entreprises de manière isolée. Ce sont plutôt des évolutions mondiales que nous anticipons – comme beaucoup d'autres pays autour de nous. Permettez-moi d'esquisser ces évolutions.

Depuis les années 1990, l'acceptation internationale des régimes fiscaux appliqués aux sociétés à vocation internationale dans certains cantons diminue. La Suisse sait depuis longtemps qu'elle ne peut pas poursuivre la stratégie fiscale qui lui a si bien réussi. C'est pourquoi elle s'est engagée, au sein des organes de l'OCDE, en faveur de l'instauration de conditions identiques à l'échelle internationale. Fin 2015, les pays du G20 ont accepté les nouveaux standards, élaborés dans le cadre du projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting). Le moment est venu d'adapter la politique fiscale de la Suisse.

La présente réforme est une réponse avisée à ce défi, car elle met en œuvre l'évolution internationale de manière avantageuse pour la Suisse. Il y a la *patent box*, mais également l'encouragement de la recherche, un nouvel instrument qui, dans le contexte de la concurrence internationale, procure un avantage aux entreprises innovantes et à forte création de valeur. Aujourd'hui, 28 pays membres de l'OCDE sur 34 connaissent déjà un traitement fiscal privilégié des dépenses de recherche-développement (R-D). Selon différents classements internationaux, la Suisse est championne du monde de l'innovation depuis des années, si bien qu'elle se trouve en position de force. L'Office fédéral de la statistique a annoncé il y a quelques jours que, en 2015, les entreprises ont consacré 15,7 milliards de francs à leurs activités de R-D en Suisse. La moitié environ de cette somme concerne des entreprises qui bénéficient d'un régime d'imposition spécial qui doit être aboli. Il importe de préserver ces investissements qui contribuent directement à la compétitivité à venir des entreprises,

car ils ne vont pas de soi. Cela ressort aussi des statistiques récentes de l'OFS. Les activités de R-D que les entreprises confient à des tiers sont en grande partie réalisées à l'étranger aujourd'hui. Concrètement, ces dépenses se montaient à 5 milliards de francs en 2015. Ce montant, qui a plus que doublé par rapport à 2012, s'explique entre autres par le franc fort. La réforme fiscale est la bonne réponse également au vu de cette évolution. Que ce soit la *patent box* ou l'encouragement des dépenses de R-D, ces instruments n'agissent que si des investissements sont réalisés dans la R-D en Suisse.

On ne devrait pas non plus négliger le fait que l'imposition des entreprises reste en plein bouleversement à l'échelle internationale. D'une part, le projet BEPS de l'OCDE n'est de loin pas ficelé. D'autre part, des acteurs importants ont annoncé une réforme de leur fiscalité des entreprises à moyen terme. C'est notamment le cas des États-Unis et de la Grande-Bretagne, qui s'efforceront peut-être tous deux de compenser d'éventuels désavantages de la place économique liés à une politique protectionniste par une baisse des taux d'imposition. La Suisse doit décider aujourd'hui quelle politique fiscale elle entend mener demain pour indiquer clairement aux entreprises implantées ici que leur choix en termes de site est judicieux.

La sécurité juridique, la fiabilité et la stabilité politique sont depuis toujours des atouts majeurs qui distinguent la place économique suisse de nombreuses autres places économiques. La réforme fiscale assure une transition ordonnée vers la nouvelle ère fiscale. En cas de non, nous risquons de connaître une phase d'incertitude, des luttes pour la répartition des ressources et des va-et-vient politiques. Si la Suisse n'était plus en mesure de proposer des conditions-cadre de qualité et fiables, cela enverrait un signal catastrophique aux entreprises actives à l'échelle internationale. L'enjeu est ni plus ni moins le rayonnement international de la place économique suisse, à laquelle nous devons une part substantielle de notre prospérité, de nos emplois et de nos recettes fiscales.

En résumé, la réforme de l'imposition des entreprises est la bonne stratégie pour préparer la Suisse à l'environnement à venir. Elle abolit des régimes spéciaux qui ne sont plus acceptés à l'échelle internationale, et les remplace par de nouveaux instruments compatibles avec les règles de l'OCDE. Ceux-ci sont conçus de manière à promouvoir la Suisse en tant que place économique innovante et compétitive. Ils instaurent aussi la sécurité en matière de planification pour les entreprises et les investisseurs – ce qui constitue un avantage de taille dans le contexte international actuel.